



RECU EN PREFECTURE
Le 19 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
025-21250395-20191212-00052110-06

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 39), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 55), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 49), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, M. Guerric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme Myriam EL YASSA à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN, Mme Karima ROCHDI à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 27 - EPCC les Deux Scènes - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens

Délibération n° 2019/005921

EPCC les Deux Scènes

Avenant à la convention d'objectifs et de moyens

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 6	26/11/2019	Favorable unanime

L'EPCC Les 2 Scènes s'inscrit dans le réseau des soixante-dix Scènes nationales labellisées par le Ministère de la Culture et de la Communication. Issus du mouvement de la décentralisation théâtrale, ces établissements culturels ont en commun trois missions essentielles :

- la diffusion de spectacles pluridisciplinaires : musique, théâtre, danse, opéra, cirque, formes transdisciplinaires, cinéma,
- la création artistique (production et coproduction) de référence nationale voire internationale dans l'un ou l'autre domaine de la culture contemporaine,
- la participation dans son aire d'implantation à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements des publics à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Les 2 Scènes a ainsi pour objet de porter le projet de la Scène Nationale de Besançon. L'activité est organisée sur deux sites géographiques : le Théâtre de l'Espace, quartier Planoise, et le Théâtre Ledoux, au centre-ville.

En 2018, 72 564 spectateurs ont fréquenté l'établissement. 6 200 élèves des écoles de Besançon ont été accueillis dans le cadre de séances cinéma. L'activité de la Scène Nationale sur Besançon et sa région a généré 1 046 nuitées d'hôtels, 2 709 repas dans une quinzaine de restaurants et le versement de 2 M€ au titre de rémunérations. En 2018, 2,5 M€ ont ainsi été dépensés sur le territoire bisontin et sa région via l'activité de la Scène Nationale.

Une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs incluant les dernières modifications relatives au label Scène Nationale avec l'Etat et la Région devait être finalisée fin 2019. Les discussions en cours n'ont pu aboutir dans ce délai.

Afin d'éviter l'absence de lien contractuel entre la Ville et l'EPCC au 1^{er} janvier 2020, il est proposé de prolonger d'un an la convention en cours. Dans ce cadre, l'ensemble des dispositions de l'actuelle convention (y compris ses annexes et avenants) resteront inchangées jusqu'à signature d'une nouvelle convention pluriannuelle en 2020.

Pour rappel, et sous réserve du vote du budget primitif 2020, la contribution de la Ville au fonctionnement sera réduite pour la seconde fois de 150 000 €, et s'élèvera à 1 822 200 €.

La dépense sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65-313-65548-0012015-10031.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

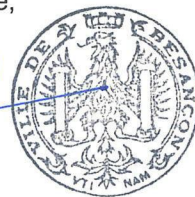
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant à signer l'avenant prolongeant pour un an la convention d'objectifs et de moyens liant la Ville de Besançon et l'EPCC des Deux Scènes,
- d'autoriser l'octroi d'une contribution de fonctionnement à l'EPCC des Deux Scènes pour l'année 2020 d'un montant de 1 822 200 €.

Mmes MAILLOT, POISSENOT, WERTHE, LEMERCIER (2) et MM. BONTEMPS, DUMONT, CURIE, STHAL, MORTON, VAN HELLE, BODIN (2), POULIN, ALLEMANN, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 15